



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°13 du 10 Novembre 2023

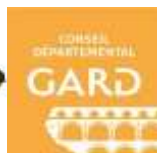
Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

INSCRIPTIONS

Engagements pour la phase 2
U12 ; U12 U13 ; U12 U13 FEMININES

Les clubs désirant engager des nouvelles équipes ou équipes supplémentaires doivent le faire par mail au secrétariat du District.

abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°2 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 02 Novembre 2023
À :	18h30 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Mrs Francis ANJOLRAS, Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC.
Absents excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Rachel MARTIN M. MIDIONNE David. Dr Jean-François CHAPPELLIER.
Assistent à la réunion :	Mr. Claude BOUILLET, Nicolas RAINVILLE (CTDA)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du 20.09.2023

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- M. François LANOT, ancien Secrétaire de la Ligue Languedoc-Roussillon de Football
- M. Francis MAIGRON, ancien Président du District de l'Aude de Football



présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

Les membres du Comité Directeur prennent également connaissance des remerciements de la part d'Amandine CRETON, fille d'Alain Baldet.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
27.09.2023	Le Chastel (48)	Réunion concernant les compétitions Lozère-Aveyron
08.10.2023	Vergèze	Journée de rentrée du football et de labellisation (Ecole de Football)
13 et 14.10.2023	Vichy	Réunion ANPDF (Présidents de District (Secteur 4))
16.10.2023	Nîmes	Remise de distinction du club de SC Gazelec Gardois

Courriers Clubs

517885 – US MONOBLETOISE

- Nous remerciant pour la journée de rentrée ainsi que pour la journée de formation dans son club. *Noté*
- Nous demandant le sous-classement pour un des joueurs U16. *Noté, une réponse a été faite*

547384 – SALINDRES FOOTBALL CLUB

- Souhaitant des informations pour être candidat à l'organisation des finales des Coupes Départementales. *Noté*

551488 – ST. BEUCAIROIS FC

- Nous questionnant sur le Développement du football féminin dans notre territoire. *Noté, une réponse a été faite*
- Nous invitant à la soirée partenaires au Stade Philibert SCHNEIDER. *Noté, M. D'ANNA représentera le District.*

503313 – NIMES OL.

- Nous transmettant la newsletter du mois de Septembre. *Noté.*

Diverses Correspondances

Mairie de Saint Martin de Valgalgues :

- Nous invitant à l'inauguration des vestiaires du stade Jean Grégoria. *Noté, Stéphanie ALBEROLA représentera le District.*

UNAF :

- Nous transmettant un mail concernant l'agression d'un arbitre sur un match de championnat. *Noté.*
- Nous informant que l'arbre de Noël des Arbitres est programmé le 09/12/2023. *Noté.*



Ligue de Football Occitanie :

- Nous transmettant un courrier de M. DALLA PRIA relatif à la journée de rentrée et de labellisation régionale qui aura lieu à Vergèze. *Noté.*
- Nous informant de leur Assemblée générale du 25 Novembre à Balma. *Noté.*
- Nous invitant aux rencontres du tournoi qualificatif UEFA WU19. *Noté.*
- Nous transmettant une communication pour l'opération mini-buts qui aura lieu sur notre territoire. *Courrier à suivre précisant les échéances et modalités de distribution.*

FFF :

- Nous transmettant un courrier relatif au protocole de la Journée Nationale de l'Arbitrage. *Noté.*
- Nous demandant de faire respecter une minute de silence lors des rencontres du 21-22 Octobre afin d'honorer notamment la mémoire de Dominique Bernard, professeur de français assassiné à Arras, des deux supporters suédois victimes de l'attaque terroriste à Bruxelles et de toutes les victimes civiles innocentes des événements en Israël et en Palestine. *Noté.*
- Nous transmettant une communication pour l'opération mini-buts qui aura lieu sur notre territoire. *Noté.*
- Nous transmettant une communication sur les problèmes de logiciel informatique et leurs résolutions par la DSI.

Information contrôle URSSAF

Le Président informe le Comité de Direction que le District vient de faire l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2020, 2021, 2022 étant rappelé que le précédent contrôle était intervenu en 2016.

La mission s'est correctement déroulée. La lettre d'observation de l'URSSAF officialise et précise la restitution orale déjà faite.

Les principaux redressements évoqués concernent les diverses cotisations liées à l'assurance chômage et les réductions générales sur les bas salaires et cotisations patronales.

La vérification a permis de dégager un crédit de cotisations et contributions obligatoire recouvrées par les organismes du recouvrement d'un montant total de 2614 € auprès de l'URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON selon la ventilation suivante.

SIRET / Compte	Nature	2020	2021	2022	TOTAL
77591373400023	Cotisations	2395	1348	1129	2614
/ 917000001220159372	Majoration de redressement				

Ce crédit de 2614 €, confirmé par l'URSSAF sera remboursé à notre association au cours du 4e trimestre 2023.

Candidature Commission

L'ensemble de Comité Directeur prend connaissance et acte de la candidature de M. El Khalfi Ilyass à la Commission Technique.



Rassemblement Féminin

SAMEDI 23 SEPTEMBRE a eu lieu UN RASSEMBLEMENT DE MASSE FEMININ U12F U13F U14F U15F sur le complexe sportif LAMOUREUX sur BEUCAIRE

Plus de 90 FILLES présentes.

Sous la responsabilité des Conseillers Techniques ainsi que des Intervenants Techniques Football Animation et Commission Football Animation, Commission Féminine.

Remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique du STADE BEUCAIROIS FC pour la qualité de son accueil.

Réunion des Présidents de Commission

S'est tenue une première réunion le Mardi 26 Septembre dernier sous la responsabilité de Damien JURADO, secrétaire général, qui a pour but d'harmoniser les approches des Commissions, faire remonter les informations importantes entre chaque commission et proposer des axes d'améliorations sur des domaines précis.

Candidature à la fonction de Délégué

Après une première réunion de présentation et formation à la fonction de délégué auprès des candidats présents, Bernard BERGEN dresse la liste des personnes qui entrent cette saison dans la fonction de délégué « Stagiaire » :

- AISSAOUI Nordine
- GALAI Salim
- JODAR Frédéric
- MAZZOLA Laurent
- MOULIN Mickael

Il nous informe aussi que M. GEORGES Michel entre cette saison dans la fonction de délégué titulaire.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver aura lieu le samedi 09 décembre 2023, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Mme Audrey FIRMIN, Trésorière, présente l'arrêté des comptes au 30/06/2023 (saison 2022/2023).

Le Comité approuve l'arrêté des comptes tel que présenté.

Le Comité Directeur valide l'Ordre du Jour de l'AG qui sera transmis aux clubs prochainement.

Appel à candidature journée des Finales

A des fins d'optimisation d'organisation des Finales Départementales, le District a constitué un groupe de travail.

Le Cahier des charges pour les candidatures sera disponible sur le site du District GARD-LOZERE mi- Novembre.

Les clubs désirants faire acte de candidature pourrons en prendre connaissance prochainement et faire une réponse pour le 31 décembre 2023.

Par la suite le groupe de travail consultera les dossiers rendus et contactera les candidats.



Prochain Comité

- A définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

Le Président
Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO



COMMISSION D'APPEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

CONVOCATION

Dossier Saison : 2023/2024 - N°2

Match N° 26272963

Départemental 3 Poule B – SC BROUZET LES ALES 1/AS St PRIVAT DES VIEUX 2 du 10/09/2023

Appel en date du 24 Octobre 2023 formulé par BROUZET les ALES d'une décision de la CSR PV N°6 du 16/10/2023 parue sur Foot N°10 du 20/10/2023

Score : Brouzet les Alès 4 St Privat des Vieux1

Au motif

Participation d'un joueur en infraction avec les dispositions de l'Art 160 des RG de la FFF.

Décision

La commission dit match perdu à Brouzet les Alès pour en reporter le bénéfice à St Privat des Vieux

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :

**SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023
A 9H00 au siège du District Gard-Lozère**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.



Sont convoqués :

✓ **SC BROUZET LES ALES**

- Mr DELAUZUN Bernard Président ou son représentant
- Le responsable de l'équipe

✓ **AS St PRIVAT des VIEUX**

- Mr SALAS Thierry ou son représentant



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n° 4 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 6/11/23

Présidence : MR BOUILLET C

Présents : MME COLLAVOLI – BOUTADE – CABARDOS- NICOLAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

- *Approbation du PV 3 DU 20/1023*

INDISPONIBILITES ARBITRES

- YAHIAOUI K : le 5/11 et le 15/10
- MARQUIS JS : le 12/11
- ABDERRAHMANE R : du 25/10 au 5/11
- BERTELOOT A : le 5/11



DEMANDES D'ARBITRES

- RC SAUVETERRE : match du 12/11 – du 19/11- du 26/11
- AS CENDRAS : matches des 12/11 – 26/11
- AS VERSOISE : matches des 12/11 – 26/11
- O. FOURQUESIEN : match du 26/11
- RC ST LAURENT DES ARBRES : matches des 5/11-12/11- 26/11
- AS STE ANASTASIE : match du 12/11
- O.C. BELLEGARDAIS : match du 12/11
- FC RODILHAN : match du 12/11
-

COURRIERS RECUS

- MAADOUN D : concernant ses désignations
- CHAOUKI Y : concernant son indispo du 14/10
- JAUMOTTE Y : concernant test du 25/10
- RACHENNE G : lettre de démission de l'arbitrage
- DANIEL R : certificat médical de reprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance

CABARDOS Jean-Louis



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°9 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du : **Lundi 6 novembre 2023**

À : **19h00 – visio**

Présidence : **M. Sauveur ROMAGNOLE**

Présents : **Mme Christie CORNUS
MM. Fabien AKKERMANS, David MIDDIONE, Patrick VANDYCKE.**



Absent (e)s excusé (e)s : MM. Bernard BERGEN, Gerald BETTANCOURT, Damien JURADO, Jean-Christophe MORANDINI.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 8 et 8 disciplinaire de la réunion du 31 octobre 2023.

DOSSIERS EN SUSPENS

U12/U13 D1 POULE A

Dossier n°2023/2024-CSR- 042

Match n° 26822843 : GAZELEC SPORTIF GARDOIS NIMES 1 – O. MAS DE MINGUE NIMES 1 du 23/09/2023

[Voir le PV Disciplinaire](#)

SENIORS D1

Dossier n°2023/2024-CSR- 044

Match n° 26272273 : FC CABASSUT 1 – FC BAGNOLS PONT 2 du 22/10/2023

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courriel officiel de FC CABASSUT reçu le 24/10/2023, faisant une demande d'évocation portant sur la participation et/ou la qualification du joueur QUERITE Colin licence 2547074215 de FC BAGNOLS PONT 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le jour même où le lendemain,
Pris connaissance des explications écrites du FC BAGNOLS PONT reçu par courriel officiel le 02/11/2023,
Requalifie l'évocation en réclamation d'après match selon les dispositions de l'article 187.1 des RG FFF,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement des articles 187.1 des RG de la FFF

Article - 187 Réclamation - Évocation

1. - Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs



participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

Cette réclamation doit être nominale et **motivée**, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142.

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.

Si la réclamation est recevable, le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 139 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 :

- Le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ;
- Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés ;
- S'il s'agit d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur ;
- Le droit de réclamation est mis à la charge du club déclaré fautif ;
- Les réclamations ne peuvent être retirées par le club les ayant formulées.

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 167. 2 des RG FFF,

Article 167.2

Considérant qu'il résulte de l'article 167.2 des règlements généraux de la F.F.F., repris par l'article 44.2 des Règlements Généraux du District, que « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de championnat de Ligue 2 décalé au lundi) »

Agissant sur le fondement du chapitre 13 des règlements généraux de la LFO

Chapitre 13 - Championnat U20 Régional 1 :

Toutefois, il est précisé, pour l'application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., qu'une équipe U20 Régional est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe Seniors évoluant en compétitions nationale ou régionale et comme une équipe supérieure d'une équipe Seniors évoluant en compétition départementale.

Pris connaissance du calendrier de l'équipe U20 régional de FC BAGNOLS PONT 21, ne jouant pas le 22/10/2023,

Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre en rubrique du 22/10/2023 au titre du championnat SENIORS D1,

Considérant que le joueur du FC BAGNOLS PONT 2 QUERITE Colin licence 2547074215 a participé à la rencontre en rubrique et est inscrit sur la feuille de match de la rencontre U20 régional du 14/10/2023,

Dit que ce joueur est en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et chapitre 13 des règlements généraux de la LFO,

Dit match perdu par pénalité à FC BAGNOLS PONT 2 sans en reporter le bénéfice à FC CABASSUT 1,

Débit : 55 euros à FC BAGNOLS PONT pour droit de confirmation de réclamation d'après -match

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors.

U15 D2 POULE B

Dossier n°2023/2024-CSR- 046

Match n° 26656766 : US GARONS 1 – ENT. US ST JULIEN DE PEYROLAS/ST PAULET DE CAISSON 1 du 22/10/2023



[Voir le PV Disciplinaire](#)

DOSSIERS DU JOUR

FESTIVAL PITCH U13 PLATEAU 9

Dossier n°2023/2024-CSR- 052

Plateau 9 : AS CAISSARGUES 1– O.MAS DE MINGUE 1 du 21/10/2023

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courrier de l'AS CAISSARGUES,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement des articles 10-1 et 10-2 de l'annexe 21 des Règlements Généraux du District Gard-Lozère

Annexe 21-FESTIVAL FOOT U13-PITCH

Articles-10

- 1- *Les litiges, déclarations et faits disciplinaires seront examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission du Football d'Animation du District Gard-Lozère de Football*
- 2- *Tous les cas non prévus dans les présents règlements seront tranchés par la Commission du Football d'Animation du District Gard-Lozère de Football.*

Dit qu'il n'est pas prévu dans les textes, que la commission des Statuts et Règlements du District Gard-Lozère soit compétente pour le traitement du litige.

Transmet à la commission du football d'animation pour traitement et suite à donner.

Prochaine séance

- Lundi 13 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS**



COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS

Procès-verbal n°13 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 09 Novembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Claude LUGUEL
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 12 de la réunion du Jeudi 02 Novembre 2023.

COUPE GARD LOZERE

Le tirage sort des 32^{ème} de Finale de la Coupe Gard Lozère effectué en présence de Mr Teddy GRAS (Responsable administratif du District Gard Lozère) a donné lieu aux rencontres suivantes :

Voir planning de journée du 19/11/2023.

Les rencontres se dérouleront le **19/11/2023 à 14h30** sur le terrain du club 1^{er} nommé avec tirs au but s'il y a lieu.

1. A.S. BEAUVOISIN (D2) / ALL FIVE ACADEMIEAFA (D3)
2. ES MARGUERITTES (R3) / NIMES OLYMPIQUE (R1)
3. ST GILLES AEC (R3) / ES PAYS UZES (R1)
4. OL GAUJAC (D3) / C.O. SOLEIL LEV. NIM (D1)
5. S.C. ST MARTIN VALG. (D2) / AIMARGUES ST O (R1)
6. A.S. DE CAISSARGUES (D2) / A.C. PISSEVIN VALDEG (D1)
7. BELLEGARDE OC (D4) / O.C. REDESSAN (D2)

8. U.S. GARONNAISE (D2) / U.S. PEYROLAISE (D3)
9. SAUVETERRE RC (D4) / F.C. LANGLADE (D2)
10. FC BEUCAIRE 30 2 (R3) / UCHAUD GC (R2)
11. RIBAUTE TAVERNES FC (D3) / REMOULINS SF (D4)
12. MANDUEL SC (D2) / SP.C. DE BROUZET L/ (D3)
13. F.C.O. DOMESSARGUES (D3) / SC NIMOIS (D3)
14. F.C. VAL DE CÈZE (D1) / O. FOURQUÉSIE (D2)
15. RODILHAN FC (D3) / LE COLLET AS (D3)
16. F.C. VATAN (D3) / FC TAVEL (D4)
17. CHAMBORIGAUD ASC (D3) / ST PRIVAT AS (D2)
18. F.C. PAYS VIGANAIS A (D2) / STE MARIE DE LA MER (D1)
19. MONOBLÉ US (R3) / USS AIGUES MORTES (R1)
20. CALVISSON FC (D3) / LES MAGES SEDISUD STAMBR (D3)
21. MOUSSAC F.C. (D2) / ANDUZE SC (R3)
22. C.A. BESSÈGEOIS (D1) / U.S. DU TRÈFLE (D1)
23. OAC ALES 2 (R2) / CHUSCLAN LAUDUN (R3)
24. S.S.B. LA GD COMBE (D1) / A.S. POULX (D2)
25. ET. S. THÉZIÉROISE (D3) / SUMÉNOISE ES (D1)
26. BARJAC ES (D1) / F.C. CABASSUT (D1)
27. F.C. CANABIER (D2) / N. CHEMIN BAS (R2)
28. R.C. ST LAURENT ARB. (D4) / A.S. ST CHRISTOL (D2)
29. BAGNOLS PONT (R1) / ROUSSON AV S (R2)
30. E.F. VÉZENOBRES CRUV (D2) / VERGEZE EP (R3)
31. O. ST HILAIRE JASSE (D3) / R.C. GÉNÉRAC (D1)
32. LE GRAU DU ROI (R1) / VAUVERT FC (R2)

En raison d'un problème calendaire, la Commission reprogramme les matchs suivants qui devront se jouer le Dimanche 26/11/2023 à 14h30.

1. **MOUSSAC F.C. (D2) / ANDUZE SC (R3)**
2. **F.C. CANABIER (D2) / N. CHEMIN BAS (R2)**
3. **S.C. ST MARTIN VALG. (D2) / AIMARGUES ST O (R1)**
4. **OAC ALES 2 (R2) / CHUSCLAN LAUDUN (R3)**
5. **BAGNOLS PONT (R1) / ROUSSON AV S (R2)**



Pour ces mêmes raisons, la Commission reprogramme les matchs suivants qui devront se jouer le Mercredi 22/11/2023 à 20h00.

1. MONOBLLET US (R3) / USS AIGUES MORTES (R1)
2. LE GRAU DU ROI (R1) / VAUVERT FC (R2)
3. ES MARGUERITTES (R3) / NIMES OLYMPIQUE 2 (R1)
4. ST GILLES AEC (R3) / ES PAYS UZES (R1)
5. FC BEAUCAIRE 30 2 (R3) / UCHAUD GC (R2)
6. E.F. VÉZENOBRES CRUV (D2) / VERGEZE EP (R3)

REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Dept 2

Poule A

N°26272426 MOUSSAC F.C. / A.S. BEAUVOISIN du 26/11/2023

Dept 2 Poule B

N°26272578 F.C. CANABIER / E.S.3 MOULINS du 26/11/2023

N°26272581 E.F. VEZENOBRES CRUV. / S.C. ST MARTIN VALG du 26/11/2023

Dépt 3 Poule A

N° 26272717 BARJAC ES (D3) / C.A. BESSÈGEOIS (D3) du 05/11/2023

Dépt 3 Poule C

N° 26273289 VAUVERT FC 2 (D3) / ST GILLES AEC 2 (D3) du 05/11/2023

N° 26273292 MOUSSAC FC 2 (D3) / BOUILLARGUES (D3) du 05/11/2023

➤ **Sont toutes reprogrammées le 19/11/2023**

Dept 1 – Poule Unique

N°26272294 BAGNOL PONT 2 / S.S.B. LA GD COMBE 1 du 26/11/2023

➤ **Est reporté à une date ultérieure**

HOMOLOGATIONS

Dépt 1

Match N° : 26272273 Du 22/10/2023

F.C. CABASSUT (D1) / BAGNOLS PONT 2 (D1)

BAGNOLS PONT 2 (D1) Match perdu par pénalité, sans en reporter le bénéfice au F.C. CABASSUT (D1)

Dépt 3 Poule C

Match N° : 26273287 Du 22/10/2023

F.C. VAL DE CÈZE 2 (D3) / VAUVERT FC 2 (D3)

VAUVERT FC 2 (D3) Match perdu par pénalité



FMI – sanction financière

COUPE GARD LOZERE SENIORS

Match n°27436308 : FC TAVEL / US PUJAUT du 29.10.23

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

1. À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.
2. La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF.
3. Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.
4. Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).
5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.
6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.
7. Des feuilles de match papier particulières pourront être prévues par les Commissions compétentes si la compétition le nécessite (tournoi, plateau, échiquier, jour de coupe...). Les dispositions de l'alinéa 4 s'appliquent à ces feuilles de match papier.

Débit : FC TAVEL 25 € pour transmission hors délais après plusieurs rappels (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)

Mutés supplémentaires

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire

[...]

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer



un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale .Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire , au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe. »

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
S.C. Anduzien	19/07/2023	Séniors D3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°13 Commission Jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 9 Novembre 2023
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Patrick AURILLON. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN.
Excusé :	MRS Denis LASGOUTE. Stéphan BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°12 de la réunion du 19 Octobre 2023



COUPE GARD LOZERE

Les 1/8eme de finale se dérouleront les 13 et 14 JANVIER 2024.

COUPE OCCITANIE

Les finales départementales auront lieu les 9 et 10 Décembre 2023.

Le tirage a été effectué ce jeudi 9 Novembre 2023 par Mme VERDIER Muriel et Mr LESCURE Lucas. (Voir sur le site du District ou Foot Club).

Pas de prolongation et tirs au but si nécessaire.

Le District doit fournir 7 équipes de U17 et 8 équipes de U15. Les clubs régionaux rentrent lors de ce tirage.

CHAMPIONNATS (modifications)

U16/U17 D2 POULE C

US BOUILLARGUES/US VESTRIC du 12.11.2023 aura lieu le samedi 11.11.2023 à 16H00 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux équipes).

U14/U15 D2 POULE A

ENT CALVISSON VAUNAGE/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 03.12.2023 aura lieu le samedi 02.12.2023 à 15H00 sur les installations du stade de CLARENSAC (accord des deux équipes).

U14/U15 D3 POULE B

GC QUISSAC/FOOT TERRE DE CAMARGUE 2 du 26.11.2023 aura lieu le samedi 25.11.2023 à 16H00 sur les installations de QUISSAC (accord des deux équipes).

COUPE GARD LOZERE U16/U17

CIGALOIS/AS ROUSSON du 21.10.2023 aura lieu le dimanche 12.11.2023 à 10H00 sur les installations de ST HIPPOLYTE.

RETOUR CSR

U19 D1

SO AIMARGUES/CHUSCLAN LAUDUN du 21.10.2023
Réserve non fondée. Score à homologuer en son résultat.

COUPE GARD LOZERE U16/U17

CIGALOIS/AS ROUSSON du 21.10.2023
Dit match à jouer à une date à fixer par la Commission.

U14/U15 D2 POULE B

GARONS US/ENT ST JULIEN DE PEYROLAS-ST PAULET DE CAISSON du 22.10.2023
Dossier mis en attente d'Instruction.



RAPPEL

Concernant les changements de dates :

- Derniers textes votés en Assemblée Générale :
 - Les demandes de modifications (dates) avec ACCORDS des deux équipes doivent parvenir au minimum 6 jours francs avant la date de la rencontre.
 - **Lorsque les 6 jours sont dépassés**, vous devez nous faire parvenir un simple mail avec adresse officielle du club, et **UNIQUEMENT à titre EXCEPTIONNEL** un ACCORD pourra être ACCEPTÉ par la COMMISSION DES JEUNES.
 - **Concernant les horaires**, pour les équipes qui jouent les samedi après-midi entre 14H00 à 17H00, **il n'est pas nécessaire de demander l'avis du club visiteur** ; il en est de même pour les équipes qui jouent le dimanche matin de 9H00 à 11H00 (art 12 des Règlements spécifiques jeunes à 11)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
JP RIEU



COMMISSION DU FOOT ANIMATION

Procès-verbal n°10 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	10/11/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absent excusé :	Mr. Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 9 du 03/11.

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

ATTENTION : Diplôme obligatoire pour pouvoir évoluer en Elite (correspondant à la catégorie)

OBLIGATIONS DE DIPLOME U12 et U13 D1

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Module F.A.L.

Le module F.A.L. (via Footclub) sera utilisé et obligatoire pour les U8/U9 et U8 à partir de Janvier 2024

CATEGORIE U6 - Important

FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable. Les dates retenues :

- 2 Décembre 2023
- 16 Décembre 2023
- 13 Janvier 2024
- 27 Janvier 2024



Championnat U12/U13

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (cela ne sera que la D4)

Forfait pitch 1er Tour du 21 Octobre (Application de l'Amende 30€ pour les clubs) :

PL 1 : Bernis 2

PL 19 : N Castanet 1

PL 2 : Ter de Cam 2

PL 28 : St Florent

PL 8 : ES Nîmoise

PL 31 : Cavillargues 2

PL 9 : AEC St Gilles 1

Championnat U12

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District

Forfait pitch 1er Tour du 21 Octobre (Application de l'Amende 30€ pour les clubs) :

PL 1 : Bernis 2

PL 2 : Ter de Cam 2

PL 8 : ES Nîmoise

PL 9 : AEC St Gilles 1

PL 19 : N Castanet 1

PL 28 : St Florent

PL 31 : Cavillargues 2



Foot Animation - U6 à U8/U9

Début R2 en U8 et U8/U9 : 25 **Novembre**

- **Beucaire FC** Début des plateaux **13h30**
- **Trefle US** Début des Plateaux U8 du 25/11 **13h30** - U9 du 2/12 **14h30** - 9/12 **15h30**
- **Vézénobres** Début plateau U8 R1 N°12 du 18/11 (cigalois-regordane-quissac) à **15h00**

Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux (U6/U7) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District

Vous pouvez consulter les plateaux R2 sur le site du District : Documents > Compétitions.

CATEGORIE U6 - Important

FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable.

Les dates retenues :

- **2 Décembre 2023**
- **16 Décembre 2023**
- **13 Janvier 2024**
- **27 Janvier 2024**

Foot Animation - FEMININES

Les clubs qui veulent s'engager et se réengager en U12/U13 F pour la phase 2 début janvier peuvent le faire dès à présent par mail au secrétariat du District (commission foot animation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO



Bessèges a des ambitions mais n'oublie pas la base

Quatre matches, quatre victoires, la meilleure défense avec cinq buts concédés, une des meilleures attaques avec quinze buts inscrits et la première place du groupe avec deux points d'avance sur La Grand Combe et la réserve de Bagnols malgré un match en retard qu'il faudra jouer à Barjac : Bessèges est le club en forme en ce début de saison en Départemental 1. Il confirme en tout cas la bonne saison réalisée lors de l'exercice 2022-2023 lorsqu'il avait pris la cinquième place alors qu'il était promu.

Une grosse satisfaction pour Lionel Beaufiles, le nouveau président et un départ idéal pour celui qui a été installé à la tête du club en juin dernier. Cet ancien joueur de 53 ans connaît bien la boutique. Il est au club depuis une trentaine d'années. D'abord joueur, il a ensuite accompagné ses deux garçons dès qu'ils ont eu envie de chausser les crampons. Ils font aujourd'hui partie de l'effectif qui compose l'équipe fanion. *« La saison dernière, Jacques Molle, le président, pris par ses fonctions d'élu, a souhaité prendre un peu de recul. C'est avec plaisir que j'ai accepté de lui succéder »*, dit le nouveau président qui tient à rendre hommage à son prédécesseur et à un autre, en la personne de Pierre Saint-Etienne. Il n'oublie pas que c'est lui qui, en 2008, s'était retourné les manches pour relancer le club qui végétait.

Sous l'impulsion d'un trio composé de Jonathan Martinez, Thibaut Evesque et Jimmy Leterme, l'équipe fanion est passée de la D3 à l'élite du championnat du Gard-Lozère. Pour des raisons professionnelles, le premier nommé a dû quitter le Gard pour La Réunion mais les deux autres compères sont toujours là. Le second est l'entraîneur-joueur cette saison d'un groupe constitué à 70 % de joueurs du cru et où les jeunes commencent à monter en puissance. *« Je ne suis pas forcément surpris par le début de saison. Les joueurs constituent une bande de collègues, il y a un très bon état d'esprit et les jeunes commencent à acquérir un peu d'expérience »*, dit encore Lionel Beaufiles.

Pour le président, il est encore un peu tôt pour fixer de réels objectifs : *« Dans un premier temps, ce qui nous importe, c'est de se faire plaisir, de jouer dans le respect et de véhiculer de bonnes valeurs. Après, compte tenu de notre bon départ, on pourra peut-être avoir d'autres ambitions qu'un simple maintien. »* La dernière fois que ce club gardois évoluait en ligue, c'était à la fin des années 80. *« Je me souviens que l'équipe était dirigée par Didier Cohade, le père de Renaud, l'ancien pro de Nîmes, Metz et Saint-Etienne. »*

Le niveau régional, Bessèges, qui s'apprête à recevoir Nîmes Pissevin, ce dimanche 12 novembre pour le compte de la sixième journée, y pense forcément. Mais le président n'oublie pas pour autant toutes les autres composantes de ce club de 70 licenciés. Il conclut : *« Si on a deux équipes seniors, on est un peu en délicatesse chez les jeunes. C'est difficile à un certain âge de les impliquer car ils ont d'autres activités, mais on compte bien relancer l'école de foot et avoir des équipes jusqu'aux 12-13 ans. »* une manière de ne pas négliger la base



Fin de l'officiel ...